



HAL
open science

Gloires encombrantes. Les retraités de l'Opéra sous le Directoire

Philippe Bourdin

► **To cite this version:**

Philippe Bourdin. Gloires encombrantes. Les retraités de l'Opéra sous le Directoire. Sara HARVEY; Sophie MARCHAND Genèse du vedettariat théâtral (XVIIe-XIXe siècles), Armand Colin, pp.121-130, 2017. halshs-01762937

HAL Id: halshs-01762937

<https://shs.hal.science/halshs-01762937>

Submitted on 10 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gloires encombrantes.

Les retraités de l'Opéra sous le Directoire

Source : Florence FILIPPI, Sara HARVEY, Sophie MARCHAND (dir.), *Genèse du vedettariat théâtral (XVII^e-XIX^e siècles)*, actes du colloque de Poitiers (mai 2014), collection U, Armand Colin, Paris, 2017, p. 121-130.

Résumé : *Très inégalitaires, les pensions distribuées par l'Opéra à ses retraités n'égalent pas de surcroît, la Révolution venue, le niveau de vie que continuaient d'assurer à ceux-ci sous l'Ancien Régime leurs riches protecteurs. Leurs versements irréguliers donnent lieu à de nombreuses procédures ; leur insuffisance à des tentatives, souvent désespérées, de revenir sur scène pour quelques soirées, au nom du succès passé et du prestige maintenu. La chanteuse Sophie Arnould, la danseuse Marie-Madeleine Guimard, par leurs lettres, nous permettent de reconstruire la perception qu'elles ont de leur carrière et du temps présent. Ralliées au nouveau régime, elles sont sauvées par leurs engagements différents, par leurs vertus sociales qui subsument un libertinage oublié à l'heure où s'affirme la morale familiale de la sans-culotterie, par leurs caractères qui les mettent au-delà du commun masculin.*

Mots clés : Sophie Arnould, Marie-Madeleine Guimard, Opéra, vedettariat, retraite, Révolution

Le vedettariat est une constante lourde de conséquences au Théâtre de la République et des Arts (nouvelle dénomination de l'Opéra à partir de 1794). Il se construit traditionnellement sur le succès public des artistes, la puissance de leurs protecteurs, leur reconnaissance par la critique, leur capacité à impulser réseaux de sociabilité, coteries, biographies, mémoires ou portraits à leur gloire. Il se traduit par leur influence sur la gestion de l'institution – et les premiers artistes la contrôlent de l'an II à messidor an IV puis un semestre en l'an V¹ -, par la hauteur de leur salaire et de leurs primes. Loin de l'égalité, la société de l'Opéra demeure en effet depuis l'Ancien Régime autant spécialisée que hiérarchisée, et les écarts de revenus, s'ils distinguent un corps de l'autre, sont également sensibles au sein d'une même profession². Le système des pensions mis en place par l'Opéra est tout aussi significatif des hiérarchies et des réputations que nourrit l'institution. Les pensions ont depuis toujours été sujettes à débats et contestations. Elles amplifient les inégalités des carrières : par exemple, celles considérées comme acquises au 1^{er} avril 1792 oscillent entre 200 livres - pour des employés dont les salaires s'élevaient à 1 000 (garçon de service, concierge, ouvreuse) - et 2 400 pour un maître de chant qui en percevait 3 000³.

Loin d'arrêter une politique fixe et égalitaire, les administrateurs de l'Opéra, à l'heure de la Révolution, tergiversent et, au début du Directoire, en sont à demander trente années de bons et loyaux services au sein de l'ancienne Académie pour justifier d'une retraite. Le règlement du 1^{er} germinal an VIII (22 mars 1800) statue sur des propositions plus raisonnables. Les pensions seront distribuées pour indemniser un grave accident, un handicap, un veuvage, ou récompenser l'ancienneté (dix-huit ans au moins pour les chanteurs et les musiciens, seize pour les danseurs, vingt-cinq pour les préposés) ou le talent, car elles valent

¹ Bibliothèque de l'Opéra, Arch. 18[46. *Anecdotes sur l'Opéra pendant la Révolution (1790-1795)*.

² Philippe BOURDIN, « Les fantômes de l'Opéra ou les abandons du Directoire », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 1-2015, p. 109-129 ; « L'économie du Théâtre de la République et des Arts sous le Directoire », in Guillemette MAROT-MERCIER et Nicholas DION (dir.), *Diversité et modernité du théâtre du XVIII^e siècle*, actes du colloque de Québec (19-21 octobre 2011), Paris, Hermann, 2014, p. 167-191.

³ AN F/21/1051.

aussi pour les auteurs et compositeurs de deux grands ouvrages de trois actes et plus à au moins quarante représentations. Elles sont réparties en sept classes : la première donne droit à moins de 400 francs annuels, la dernière à plus de 7 000 (2% des recettes, une caisse de 380 000 F, la distribution des intérêts de celle-ci, leur sont consacrés)⁴. Elles sont révocables si l'artiste s'engage dans un autre théâtre (art. 146 à 167)⁵. Mais, en attendant cette normalisation, il faut se battre pour ses droits et les bureaux du ministère de l'Intérieur ne cessent d'être sollicités durant tout le Directoire par les anciennes gloires des années 1760-1770 : la chanteuse Sophie Arnould, la danseuse Marie-Madeleine Guimard, notamment, dont les lettres permettent de reconstruire la perception qu'elles ont de leur parcours passé et du temps présent. Comment se rejoue la réputation à l'heure d'une retraite perturbée par la Révolution ?

Les jours de gloire

Née le 13 février 1740 dans une famille de négociants aisés, Sophie est, grâce à l'intercession du prince de Conti, présentée par sa mère, Rose Marguerite Laurent, à la marquise de Pompadour. Elle en devient la protégée : elle est nommée demoiselle de la musique de la chambre de la reine, comme sa mère. Puis, malgré les réticences de ses parents à la voir devenir actrice, elle est promue par le roi et les gentilshommes de la chambre de celui-ci, à l'Opéra, où elle débute le 15 décembre 1757, dans le divertissement du ballet des *Amours des Dieux*. Elle a bénéficié des leçons de M^{lle} Clairon pour le geste, et de M^{lle} Fel pour la voix. Ses débuts sont un succès. Fréron s'écrie : « Je doute que l'on se donne autant de peine pour entrer au Paradis », et le *Mercur de France* note, en février 1758, combien le jeudi, jour de sa prestation dans les *Amours des Dieux*, attire le public plus qu'aucun autre jour⁶. Elle chante aussi, la même année, *La Provençale*, ou en avril 1758 le rôle de Vénus dans *Énée et Lavinie*, ce qui lui permet de démontrer ses qualités dans le tragique. Selon le *Mercur*, « ses gestes sont nobles, sans fierté, et expressifs sans grimaces. Son jeu est vif et animé et ne sort point de la belle nature », et elle s'est corrigée d'une « certaine lenteur » qui ne convient qu'à l'ariette⁷. Le public, une nouvelle fois, est au rendez-vous alors que l'Opéra connaît justement ses premières désaffections. Collé, Garrick, encensent Sophie, une soprano qui leur semble renouveler la déclamation lyrique en mobilisant tour à tour tendresse et passion. « C'est le plus bel asthme que j'ai entendu chanter », persifflait l'abbé Galiani⁸. Maîtresse du comte de Lauraguais, alias Dorval, avec lequel elle a quatre enfants, elle connaît pourtant dès 1759 des problèmes d'argent : ses biens lui sont saisis pour non-paiement du loyer de son appartement (2 400 livres annuelles) ; son second protecteur, à partir de 1761, le trésorier Bertin, épongera ses dettes (un passif de 20 000 écus)⁹, avant qu'elle ne le trompe avec M. de Monville, grand-maître des Eaux et Forêts, avec Lauraguais retrouvé, et avec bien d'autres (dont le prince d'Hénin-Liétard, Helvétius, un moucheur de chandelles, son coiffeur). Attentive à la valse des modes, populaire et spirituelle, elle est réputée pour ses mots d'esprit qui enchantent les salons : « Monsieur, aurait-elle dit un jour à Voltaire, je serais heureuse que vous vinssiez déjeuner chez moi. Vous ne vous amusez pas beaucoup car je n'ai pas d'esprit

⁴ Le 18 germinal an III (07.04.1795), le franc remplace la livre : 1 F vaut 1 livre et 3 deniers, ou 4,5 gr d'argent pur. Cette valeur, qui équivaut à 290,322 mg d'or fin, est maintenue lors de la création du franc germinal en 1803, et pendant tout le XIXe siècle. En 1806, le salaire journalier d'un ouvrier agricole non nourri était de 1 F, soit 3€50 actuels.

⁵ AN, F/17/1298.

⁶ Cité par Jules et Edmond DE GONCOURT, *Sophie Arnould d'après sa correspondance et ses mémoires inédits*, Paris, Eugène Fasquelle, 1902, p. 28.

⁷ *Mercur de France*, vol. 27, p. 177, juin 1758.

⁸ Jules et Edmond DE GONCOURT, *Sophie Arnould ...*, op. cit., p. 35.

⁹ *Ibid*, p. 41 et 46.

... mais votre visite me permettra d'en avoir le lendemain, car j'ai bonne mémoire »¹⁰. Elle fréquente la seconde société du Caveau, seule femme aux côtés de Vadé, Crébillon fils, Barré, Coqueley, etc.

Ses caprices nourrissent aussi sa légende, qui la voient désobéir aux volontés de M^{me} du Barry jusqu'à susciter la colère de Louis XV et des intendants des Menus-Plaisirs, quitter quand bon lui chante, si l'on peut dire, la scène de l'Opéra, ou s'y réserver en permanence une loge interdite à ses collègues¹¹. Elle envisage de se faire construire par l'architecte François-Joseph Bélanger, qui devient son amant, comme la Guimard et selon des plans concurrents, un hôtel à la Chaussée d'Antin, dont l'une des caryatides du portique d'entrée la représenterait dans le rôle d'Euterpe. Bélanger défend l'honneur de sa compagne en duel contre le voltairien marquis de Villette, amant de la Raucourt, qui avait écrit à propos de Sophie, à laquelle on prêtait des amours saphiques avec la grande tragédienne : « Elle a l'embonpoint de l'Envie. / Je cherche un sein, des globes nus, / Une cuisse bien arrondie, / Quelques attraits ... soins superflus ! / Avec une telle momie¹² ». Un fait demeure : la longévité de sa carrière artistique, la variété des rôles interprétés, une grosse trentaine de 1758 à 1776, date de sa retraite - Iphigénie, Proserpine, Cléopâtre, Thisbé, Psyché, etc. Son succès jamais démenti, en 1774 encore, incite la Maison du Roi à prendre des mesures d'ordre public et de limitation du nombre de billets pour juguler la foule nombreuse qui se presse aux répétitions générales¹³. Cette même année, la Maison du Roi refuse à Sophie, dont la santé et la voix donnent des signes de faiblesse, son vœu de départ à la retraite, lui proposant seulement un congé pour favoriser son rétablissement¹⁴.

La route est parallèle pour la célèbre danseuse Marie-Madeleine Guimard. Fille d'un inspecteur des manufactures de toiles, elle est née en 1743, et a enchanté la scène de l'Opéra depuis le corps de ballet en 1755 jusqu'aux rôles de danseuse seule qu'elle obtient, après un intermède de deux ans à la Comédie-Française¹⁵, dès 1761, à l'heure où les premiers sont occupés par M^{mes} Lany, Lyonnais, Vestris et Allard. Elle en devient très vite l'égale, triomphant en février 1768 dans *Dardanus*, dix ans plus tard encore dans *La Chercheuse d'esprit*. Elle complète sa carrière française par une régulière tournée estivale à Londres dans les années 1780, où sa réussite et son goût en font l'invitée permanente de la duchesse de Devonshire. Sa promotion ne va pas sans guerres intestines au sein de l'Académie royale de Musique et elle ne craint pas d'échanger des pamphlets avec d'éventuelles concurrentes, comme la Dervieux ; elle sait aussi mener cabale, en 1772 contre le nouveau directeur de l'institution, Rebel, menaçant d'aller exercer ses talents en Russie, puis, en 1778, contre de Vismes ; elle rompt artistiquement avec Noverre en 1779, prenant le pouvoir, dont elle est protégée, et l'opinion à témoin ; elle aspire à une autogestion de l'Opéra par ses premiers artistes, sur lesquels elle exerce un magistère d'influence toujours plus grand, et ne craint pas de menacer de démission lorsqu'une décision lui déplaît. Elle suscite autant de cabales hostiles en retour, avant de se décider à prendre sa retraite au printemps 1789, après avoir créé à l'Opéra quatre-vingt deux rôles dansants.

Marie-Madeleine Guimard est célèbre, comme Sophie Arnould, avec laquelle elle apparaît maintes fois sur scène et se dispute aussi souvent, pour ses caprices, déniait la possibilité de la remplacer en cas d'indisposition, implacable lorsqu'il s'agit d'aménager sa loge dans la salle reconstruite du boulevard Saint-Martin, en 1781, tyrannique et dispendieuse

¹⁰ Ce bon mot court d'une biographie à l'autre, sans plus de références.

¹¹ Jules et Edmond DE GONCOURT, *Sophie Arnould ...*, op. cit., p. 73.

¹² *Ibid*, p. 84.

¹³ AN, O¹ 416, lettre du 31 mai 1774 au prévôt des marchands de Paris.

¹⁴ AN, O¹ 416, lettre du 16 février 1774.

¹⁵ AN, F/17/1295. Lettre du ministre de l'Intérieur au directeur général provisoire de la Liquidation, 21 frimaire an V (11 décembre 1796).

en matière de vêtements et de costumes : les élégantes de Paris n'arboraient-elles pas en 1771 une robe dite « à la Guimard », imitation de son habit de scène dans le ballet *Jason et Médée* ? Elle sait être vindicative pour mieux défendre ses gratifications annuelles, les élever au rang des salaires d'un premier danseur comme Vestris fils : additionnées, elles s'élèvent en 1782 à 6 000 livres, bien au-delà des émoluments de son confrère ; là encore, la menace de sa retraite est utilisée : elle obtient ainsi en 1784 mille livres supplémentaires pour sa future pension, à condition de réduire immédiatement ses dépenses outrancières au sein de l'Académie. Elle est aussi réputée pour ses amants : entretenue dès ses dix-sept ans par le financier Bertin, amoureuse du danseur Léger, dont elle a une fille, puis de son collègue Dauberton, compagne du comte de Boutourlin, ambassadeur de Russie, du comte de Rochefort, du premier valet de la chambre du roi Jean Benjamin de Laborde, du prince de Soubise, de monseigneur de Jarente, etc. Elle épousera en août 1789 l'écrivain, librettiste et chansonnier Jean-Etienne Despréaux, de quinze ans son cadet, bien moins fortuné (3 700 livres de pensions, 24 000 livres de biens) que son épouse, dont les rentes viagères accordées par le roi et le duc d'Orléans s'élèvent alors à 14 160 livres, les pensions à 9 000, les biens à 110 000.

Si Marie-Madeleine paraît bien moins pourvue d'esprit et de talents d'écriture que Sophie, elle n'en tient pas moins trois soupers par semaine où se pressent successivement gens de la Cour, auteurs, artistes et savants puis amis en libertinage. Elle anime aussi un théâtre de société, aussi réputé que leste, en sa maison de campagne de Pantin, avant de le transporter en 1772 dans son fastueux hôtel particulier édifié rue de la Chaussée d'Antin, œuvre de Ledoux, notamment décorée par David et Fragonard, dont la salle de spectacle peut accueillir cinq cents personnes. Elle y habite jusqu'en 1786. Cette vie luxueuse ne la détourne pas de nombreux actes charitables : elle dépense plusieurs milliers de livres au mitan, des années 1780 pour des secours aux malades et aux nécessiteux, ou pour payer l'inhumation des démunis en sa paroisse Saint-Roch.

Vivre sa retraite en Révolution

Concurrencée, au mitan des années 1770, par Rosalie Levasseur, pour laquelle Gluck l'a quittée, Sophie Arnould subit les quolibets de sa rivale : « vieille serinette cassée, / Cadavre infect, doyenne des putains¹⁶ ». Dans *Le Nouveau Spectateur* du 22 avril 1776, Sophie se dévoile : « Je désirerais conserver du moins au théâtre l'illusion de la jeunesse que le prestige des planches favorise toujours : car le public est pour les actrices comme l'Amour pour les guerriers, il ne fait nul état d'un vieux soldat ». Les critiques, de La Harpe à Lefuel de Méricourt, autrefois tant séduit, désormais se font sévères à l'heure où sa voix décline. Elle prend sa retraite de l'Opéra, mais elle continue de donner des représentations à Versailles jusqu'en 1788 - un argument mis en avant par Sophie en l'an V, à l'heure où il faut exciper de 30 ans de services pour jouir de sa retraite¹⁷. Elle reçoit à partir de janvier 1779 une pension de 4 000 livres (dont 2 000 de gratifications), ce qui est beaucoup pour une artiste dont les revenus officiels étaient de 1 500 livres à ses débuts, de 3 000 dans les années 1760, puis 3 000 en 1777-1778, non comprises des gratifications de 500 livres à ses débuts, de 1 000 livres ensuite, tout ce à quoi s'ajoutaient bien sûr les pensions versées par Lauraguais et les

¹⁶ Cité par Jules et Edmond DE GONCOURT, *Sophie Arnould d'après sa correspondance et ses mémoires inédits*, éd.cit., p. 109.

¹⁷ AN, F/17/1295. Lettre de du directeur général de la Liquidation au ministre de l'Intérieur, 23 nivôse an V (12 janvier 1797) : « Elle a observé que, quoiqu'elle avait effectivement obtenu sa retraite en 1776, elle a continué de jouer volontairement et à diverses reprises, surtout aux spectacles de la cour, jusqu'en 1788. Je désirerois que vous pussiez me procurer la preuve de cette continuité de travaux. Quelques soient le mérite et la juste célébrité de la citoyenne Arnould, les 30 ans exigés par la loi pour avoir droit à une pension me rendent cette preuve nécessaire, et je vois avec peine que si son service cessoit en 1776, elle se trouveroit privée de la récompense due à la supériorité de ses talens ».

cadeaux de ses soupirants. Mais l'irrégularité des versements, leur réduction à 2 000 livres de 1787 à 1793, leur cessation ensuite durant cinq ans, et les dépenses excessives de cette nouvelle salonnière rendent sa fin de vie précaire. Elle se plaît à recevoir, à Paris ou dans sa résidence de Clichy, d'Alembert, Diderot, Rousseau, d'Holbach, Helvétius, Turgot, Thomas, Lemierre, Marmontel, Favart, Beaumarchais, Linguet¹⁸. Dans une lettre du 31 décembre 1788, elle sollicite le financier Boutin pour emprunter 24 000 livres, alors qu'elle en doit déjà 20 000 à ses créanciers, prête à hypothéquer les meubles de sa maison de campagne et de sa maison de la rue Caumartin. Elle constate combien d'anciens amis se détachent d'elle « après vingt années de gloire, de flatteries, d'aisance » (« je pardonne à ces ingrats l'oubli de mes attraits, de mes soins, mais non celui de ma tendresse »), combien ses enfants peuvent être décevants (« grands seigneurs le matin et très petits bourgeois le soir »)¹⁹.

Avec la Révolution, son salon accueille des Constituants et elle envoie ses deux fils, bâtards du comte de Lauraguais, au club des Jacobins de Paris, entrant ainsi dans l'haineuse *Chronique scandaleuse* (n° 29) de son vieil ennemi Champcenetz : « Il y a des êtres qui ne mourraient pas contents s'ils ne s'étaient avilis de toutes les manières. La vieille Sophie Arnould en est l'exemple ; après s'être livrée pendant quarante ans à tous les gredins de mauvais goût, elle vient de se faire démagogue afin de recevoir chez elle la lie de l'espèce humaine. Elle envoie étudier aux Jacobins deux enfants qu'un galant homme lui fit jadis, par mégarde ; enfin elle justifie ce mot terrible du marquis de Louvois : quelqu'un lui demandait pourquoi Sophie puait tant de la bouche : *Parce qu'elle a le cœur sur les lèvres !* répondit-il ». Retirée à partir de décembre 1790 ans au Paraclet, ci-devant couvent de Picpus, qu'elle vient d'acheter comme bien national, Sophie cherche à vendre chèrement son domaine de Clichy. Elle écrit encore fort lestement à son ancien amant Bélanger, le 27 février 1793 : « Mon bébé, quoique je ne compte plus ny sur ta tête ny sur ta q..., je t'avertis que je compte et compterai éternellement sur ton cœur » ; elle goûte au jardinage et s'amuse des fruitiers qu'elle demande à l'architecte : « Je commence ma demande par des pommes, non que j'aie un Adam à tenter, ni que je sois encore dans le cas de trouver un Pâris qui soit tenté de me la donner ; mais on est bien aise dans tous les temps de sa vie de garder une poire pour la soif²⁰ ». Elle décrira ainsi son refuge à Bélanger qui sort, ruiné et endeuillé, des prisons de la Terreur :

J'ai une maison qui n'a que la carcasse, et qui attend portes et fenêtres pour quand il plaira à Dieu de m'en rendre les moyens ; mais quant à présent, me voilà à peu près comme le fils de Dieu fait homme, je n'ai pas où reposer ma tête, c'est-à-dire pourtant que je me suis campée provisoirement dans une manière de chenil que je nomme ma maison. J'ai fait construire dans le colombier de mes anciens moines une chambre où tient un châlit, une table, une chaise, etc. Voilà où je gis. Mais en revanche j'ai un beau parc contenant tout ce qu'il est possible de désirer pour l'agrément et le besoin : un superbe potager, une vigne, [...], une futaie, un bois, un verger, un canal très bien empoissonné, des bosquets [...] ; puis j'ai une basse-cour. Mes courtisans y sont assez nombreux : poules, coqs, dindons, cochons, moutons, lapins ; j'avais aussi des pigeons [...]. Il y a beaucoup à profiter avec ces beaux esprits-là lorsqu'ils sont à notre table : là, ils ne vous contrarient pas²¹.

Sophie sait pourtant s'intéresser encore à la marche du monde et souffre de la spéculation qui détruit en l'an III l'économie de la République et la pousse à revendre la plus grande partie du Paraclet²². Revenue à Paris en janvier 1797, elle adresse quatre mois plus tard au ministre de l'Intérieur une longue supplique pour toucher les deux pensions de retraite acquises sous l'Ancien Régime, pour dédommagement de son travail et de ses talents, ne

¹⁸ Jules et Edmond DE GONCOURT, *Sophie Arnould d'après sa correspondance et ses mémoires inédits*, éd.cit., p. 134.

¹⁹ *Ibid*, p. 143-144.

²⁰ *Ibid*, p. 159.

²¹ *Ibid*, p. 176-177.

²² *Ibid*, p. 185. Lettre de Sophie Arnould à Bélanger, 22 avril 1795 ; p. 267.

revendiquant « ni faveur, ni grâce, mais seulement *une justice* » : « La forme d'un gouvernement peut changer – nous l'éprouvons ce changement, nous autres Français, pour notre bonheur – mais il cesserait d'être un bonheur si tout ce qui tient à la foi publique pouvait changer également. Mais je me rassure en voyant votre nouvelle constitution fondée sur les droits de l'homme et garantissant à tout citoyen français *sûreté pour sa personne et pour ses propriétés*²³ ». Une autre missive rappelle qu'elle a été vantée comme « la déesse au théâtre des dieux », maintenant « dans une pénurie extrême »²⁴. Avec esprit, elle proteste contre l'absence de réponse : « J'ai vieilli, blanchi, rougi même pendant trente années sous le harnais lyrique. *Que je chantais, ne vous déplaie !* Je vous prie d'observer qu'au titre de pensionnaire non liquidée de la nation, je ne puis y ajouter que celui de rentière non payée, et que ces deux adverbies joints font vivre d'indignation et mourir de faim²⁵ ». Elle compte cependant sur les soutiens de François de Neufchâteau, qui avait versifié pour elle avant la Révolution, de Mirbeck, délégué du ministre à la gestion de l'Opéra, du couple La Chabeaussière, dont le mari est un temps en place dans l'administration de l'institution²⁶. Elle a raison : La Chabeaussière la défend et juge inadéquate l'obligation édictée de trente ans de carrière pour avoir droit à une retraite, parfaitement incompatible avec la réalité des prouesses et de la longévité des danseurs et des chanteurs²⁷ ; devenu Directeur, Neufchâteau, auquel elle tournera des vers en retour, lui obtient une pension de 2 400 livres, qui seront irrégulièrement versées.

La vie fastueuse de la Guimard s'est pareillement interrompue la Révolution venue, alors que disparaissent les ressources acquises grâce à la prodigalité des pairs du royaume et que le couple Guimard-Despréaux se réfugie jusqu'en 1797 sur les hauts de Montmartre, vendant pour survivre livres et vêtements. Les autorités de la république lui reconnaissent 32 ans de carrière, et soulignent sa philanthropie, sa « grande célébrité » et « ses talents [...] qui l'ont rendue pendant longtemps à ce théâtre le modèle du genre gracieux²⁸ ». Mais les indemnités de sa retraite lui parviennent erratiquement. Marie-Madeleine, comme Sophie, mobilise d'anciens réseaux, les mêmes parfois, d'autres armes aussi puisqu'on l'autorise exceptionnellement à prouver ce qui lui reste de son art.

Renouer avec la scène

« La » Guimard envisage de remonter sur scène pour quelques spectacles, suscitant des échanges embarrassés entre les administrateurs de l'Opéra et le directeur général de l'Instruction publique, Ginguéné, en décembre 1796 :

Le public, prétendent les premiers, pourroit se souvenir avec joie des jouissances que lui ont fait éprouver les talents de cette artiste célèbre, s'il s'agissoit de le lui témoigner d'une manière utile, mais la sévérité de ce même public ne peut que rendre très problématique qu'appelé une seconde fois, il s'attendît à une autre sensation qu'à celle qui naît des regrets du passé, bien capable de l'écarter²⁹.

²³ AN, F/17/1295. Lettre de Sophie Arnould au « ministre des Arts », 25 germinal an V (14 avril 1797).

²⁴ AN, F/17/1295. Lettre de Sophie Arnould, 25 prairial an V (13 juin 1797).

²⁵ AN, F/17/1295. Lettre de Sophie Arnould au ministre de l'Intérieur, 8 messidor an V (26 juin 1797).

²⁶ Jules et Edmond DE GONCOURT, *Sophie Arnould ...*, op. cit., p. 193. Lettre de Sophie Arnould à Bélanger, 14 brumaire an V (4 novembre 1797).

²⁷ AN, F/17/1295. Lettre de La Chabeaussière au directeur général de l'Instruction publique, 9 floréal an V (28 avril 1797).

²⁸ Éléments de biographie reconstitués à partir des documents produits par Jules et Edmond DE GONCOURT, *La Guimard d'après les registres des Menus-Plaisirs*, Paris, Eugène Fasquelle, 1893.

²⁹ AN F/21/1051. Lettre des administrateurs du Théâtre des Arts à Ginguéné, directeur général de l'Instruction publique, 12 frimaire an V (2 décembre 1796).

Le ministre lui-même lui annonce pourtant sans ménagement : « L'administration me répète que si ces représentations au profit d'artistes retirés se multipliaient, elles assureroient la ruine d'un établissement qui se trouve en ce moment dans une position embarrassante³⁰ » ; il cède finalement, acceptant qu'elle danse le 4 juin 1797 dans le ballet de *Ninette* et qu'un tiers des entrées lui soit distribué³¹. Mais, malgré l'intercession du ministre des Affaires étrangères, son ami Talleyrand, une nouvelle sollicitation pour trois autres représentations à son profit lui est refusée en décembre 1797, puis en mai 1798, à cause de la fragilité financière du Théâtre de la République et des Arts³². En mai 1798, l'ancienne danseuse sollicite le nouveau ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, lui rappelant que son prédécesseur Bénézech lui avait promis un an plus tôt la moitié des recettes de deux représentations exceptionnelles du ballet de *Ninette*, dans lequel elle aurait le rôle principal – à 55 ans ! Elle sait que pareille faveur, dont elle a déjà bénéficiée, a été accordée à Vestris père, à Larivée et à sa consoeur Allard. Elle n'aura cependant plus l'occasion de se produire sur une scène publique avant son décès, le 4 mai 1816.

Sophie Arnould, malgré ses désirs, ne refoulera jamais les planches. En l'an IX, le ministre de l'Intérieur Chaptal, ému par « les besoins d'une femme célèbre », lui octroie 2 000 écus³³ en lieu et place du spectacle qu'elle réclamait pour renflouer ses finances³⁴. Sa gloire ancienne lui pèse d'autant plus :

Si je n'avais pas joui de tant de richesses autrefois, de tant de considérations qui font le charme de cette vie, je ne me trouverais pas aujourd'hui si malheureuse et si pauvre ; mais vieillir ainsi dans le besoin, dans la misère, et être condamnée à toutes les privations, c'est bien mal achever sa vie ! Si je pouvais chanter encore, je chanterais bien comme Lise, dans je ne sais quelle pièce de cette comédie italienne : *Ça n'avait pas finir par-là, / Puisque ça commençait comme ça*³⁵.

Elle se présente avec humour comme « la veuve de *Castor*, Iphigénie, Thélair, qui pendant vingt ans régna sur le théâtre des Arts par les suffrages qu'elle obtint du public, qui peut-être y règne encore par ses regrets, mais qui, nonobstant, n'a pas comme la cigale *Un seul petit morceau / De mouche ou de vermisseau*³⁶ ». À l'inconsistant Cellier, autrefois assidu à son salon et qui désormais ne s'empresse guère de lui procurer les secours dus par l'Opéra, elle assène, lasse de demander, l'aumône : « Vous avez bâti des palais, à la bonne heure. Moi, je les ai ornés par mes talents ! Vous voyez bien, mon cher Vitruve, que tout est relatif dans ce bas monde, et qu'il faut toujours qu'une main lave l'autre³⁷ ». Alors qu'une tumeur au rectum la fait terriblement souffrir et l'oblige à regagner la capitale et à garder souvent le lit en l'hôtel d'Angivilliers à partir de février 1801, seules quelques courtes promenades dans le jardin des Tuileries égayant son calvaire, elle fait mine de se moquer des hommes de l'art qui tentent de la soigner (Pelletan, de l'Hôtel-Dieu, Boyer, de la Charité, et le docteur Michel) : « Faut-il que je paye, maintenant, pour faire voir cette chose-là, tandis qu'autrefois... » ; « C'est bien cher pour une fille de cœur, quand la paix s'annonce si bien dans nos Pays-Bas, de voir l'ennemi venir s'établir dans les siens³⁸ ». Sophie Arnould meurt

³⁰ *Ibid*, Réponse du ministre de l'Intérieur à la Guimard, 23 frimaire an V (13 décembre 1796).

³¹ *Ibid*, Lettre du directeur général de l'Instruction publique à la Guimard, femme Dépreaux, prairial an V.

³² *Ibid*, Rapport de Mirbeck au ministre de l'Intérieur sur la demande faite par la Guimard de trois représentations à son profit, 13 frimaire an VI (3 décembre 1797) ; décision ministérielle du 26 floréal an VI (15 mai 1798), le ministère refusera à la Guimard semblable arrangement.

³³ Un écu vaut cinq francs.

³⁴ AN F/21/1051, p. 240. Lettre de Chaptal à Cellier, 29 ventôse an IX (20 mars 1801).

³⁵ *Ibid*, p. 238. Lettre de Sophie Arnould à Cellier, administrateur du Théâtre des Arts, 17 messidor an VIII (6 juillet 1800).

³⁶ *Ibid*, p. 241. Lettre de Sophie Arnould à Arnould, chef de division au ministère de l'Intérieur, s.d.

³⁷ *Ibid*, p. 244. Lettre de Sophie Arnould à Cellier, administrateur du Théâtre des Arts, 14 brumaire an X (5 novembre 1801).

³⁸ *Ibid*, p. 274. Lettre de Sophie Arnould à Bélanger, 13 floréal an IX (3 mai 1801).

le 22 octobre 1802, à 62 ans. Barré, Radet et Desfontaines écriront une comédie éponyme, joué au Théâtre du Vaudeville en pluviôse an XIII : ils prennent pour prétexte le bref internement d'une journée au Fort-l'Évêque subi par l'impétrante avant la Révolution pour outrage à un lieutenant de police, incarcération qu'elle avait mis à profit pour organiser une loterie en faveur d'une codétenue redevable d'une dette de 10 000 livres ...

Ralliées au nouveau régime, Sophie Arnould et Marie-Madeleine Guimard sont sauvées par leurs engagements différents, par les vertus sociales qui subsument un libertinage oublié à l'heure où s'affirme la morale familiale de la sans-culotterie, par leurs caractères qui les mettent au-delà du commun masculin. Expriment-elles dans leurs engagements révolutionnaires le rejet d'une sujétion autrefois subie, l'affirmation d'une liberté individuelle depuis toujours haut portée (jusque dans leurs amours) ? Que leur reste-t-il du vedettariat acquis sous le dernier Bourbon ? La première entretient une mémoire de son corps, dont elle fait mine de rire quand il se rappelle à elle, jusqu'aux ultimes souffrances ; la seconde ne dit rien sur un physique qui fit tout son art (et celui de Fragonard), préférant servir le souvenir du jeu et des émotions. Elles se raccrochent aux bribes d'une renommée ancienne, aux souvenirs du désir, à l'inaccessibilité du mythe qu'entretiennent essentiellement ceux qui continuent de participer à leur réseau relationnel, collègues ou vieilles connaissances de leur folle jeunesse qui frayent désormais avec les ors du pouvoir. La presse les a depuis longtemps abandonnées à leur sort, sinon pour s'en gausser. L'administration de l'Opéra a bien d'autres bouches à nourrir, et il n'est pas un mois à partir de décembre 1798 sans une représentation au profit des pauvres et de la caisse des pensions, à laquelle est rarement lié un sort individuel³⁹. Les demandes des retraités (Vestris père, Larrivée, Allard, Noverre, entre autres⁴⁰) n'en demeurent pas moins régulières. Ainsi, les révolutionnaires, qui ont choisi de manière réitérée de préserver l'Opéra, cette vitrine culturelle nationale si réputée à l'étranger, cette entreprise riche d'emplois et d'apports à l'économie parisienne⁴¹, se trouvent en permanence renvoyés à un passé recomposé, sinon occulté, réécriture à laquelle ils participent pour défrayer des vedettes qu'ils ne renvoient jamais à leurs compromissions d'Ancien Régime – mais, quand il s'agit de François de Neufchâteau ou de Talleyrand, ne sont-elles pas aussi les leurs ?

Philippe BOURDIN

Centre d'Histoire « Espaces & Cultures »
ANR THEREPSICORE
Université Clermont-Auvergne

³⁹ AN AJ/13/14.

⁴⁰ Bibliothèque de l'Opéra, AD 27. Registre de correspondance du comité d'administration du Théâtre de la République et des Arts, 10 floréal an VI (29 avril 1798) ; AN F/17/1295.

⁴¹ Victoria JOHNSON, *Backstage at the Revolution : how the Royal Paris Opera survived the end of the Old Regime*, University of Chicago Press, Chicago et Londres, 2008.